



COMITÉ DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP (2012) 57

Strasbourg, le 18 octobre 2012

**1^{re} réunion du Bureau
Paris, 20-21 septembre 2012**

**Bureaux du Conseil de l'Europe
55 Avenue Kléber, 75016 Paris**

RAPPORT DE REUNION

Direction de la Gouvernance démocratique, de la Culture et de la Diversité
DG II

Introduction

1. La première réunion du Bureau du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) s'est tenue à Paris du 20 au 21 septembre 2012 sous la présidence de M^{me} Deiana Danailova (Bulgarie). Tous les membres du Bureau y ont participé.

2. Le Bureau du CDCPP a adopté l'ordre du jour.

3. Le Bureau du CDCPP a pris note de la communication de la Directrice de la Gouvernance démocratique, de la Culture et de la Diversité, M^{me} Claudia LUCIANI, sur le processus de réforme en cours et l'a remerciée pour sa présentation des priorités du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, qui sont centrées sur les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. Les enjeux de la démocratie en Europe tournent autour de trois axes : la participation des citoyens aux élections, les disparités liées à la diversité et les nouvelles technologies.

Futures lignes d'action du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage

4. Le Groupe de travail chargé de la préparation de la **Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Culture sur le thème « La gouvernance de la culture – promouvoir l'accès à la culture » (Moscou, 15-16 avril 2013)** s'est réuni le 19 septembre 2012. La présidente a invité les membres du Bureau à réserver cette date dans l'agenda de leurs Ministres. Le Bureau a pris note de l'état d'avancement des préparatifs de la conférence et a échangé sur le concept de cette conférence et son calendrier. Le CDCPP sera étroitement associé au processus de consultation. La prochaine réunion du Groupe de travail est fixée au 26 novembre 2012 à Strasbourg.

5. Un échange a eu lieu sur la vision du CDCPP et ses méthodes de travail. Un document stratégique sera élaboré et discuté lors de la prochaine réunion du Bureau qui fournira des pistes au CDCPP pour répondre aux défis susmentionnés.

6. Le Secrétariat a présenté une première ébauche éventuelle sur l'évaluation des activités du CDCPP qui doit être réalisée en 2013. Ce point sera repris lors de la prochaine réunion du Bureau.

Politiques et actions culturelles

7. Avec ses 50 Etats Parties, la **Convention culturelle européenne** est considérée comme une convention clé du Conseil de l'Europe. Le Bureau a eu des échanges pour déterminer s'il convenait de la réviser ou d'élaborer un protocole additionnel. Bien qu'il ait vu là une occasion d'affiner le rôle du Conseil de l'Europe sur la scène des institutions européennes et internationales, le Bureau a considéré que le moment n'était pas opportun pour réviser cette convention. Il a invité le Secrétariat à examiner les exigences formelles liées à une révision de convention. Le champ d'application géographique de la convention a fait l'objet de discussions, tout comme le meilleur moyen d'établir des relations avec les régions voisines et les pays d'Asie centrale.

8. Le Secrétariat a fait rapport sur la révision éventuelle de la **Convention européenne sur la coproduction cinématographique** dans le cadre du prochain Programme d'activités et budget 2014-2015.

9. Le Secrétariat a fait des commentaires sur le document consacré à la **Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel**. Le Bureau l'a invité à vérifier si cette convention ne pouvait pas être incluse dans le Tableau de classification des conventions

du Groupe 2 (conventions moins ratifiées mais considérées comme clés) afin d'inciter davantage d'Etats membres à la signer et à la ratifier.

10. Le Bureau a pris connaissance de la mise à jour concernant l'**examen des politiques culturelles de la Turquie et de la Fédération de Russie, CultureWatchEurope (CWE) et le Compendium – Système d'information et de suivi en matière de politiques culturelles**. Il a suggéré de renforcer les transferts de connaissances et les échanges entre les différents systèmes d'information du Conseil de l'Europe dans le domaine culturel (par exemple grâce à une représentation mutuelle aux réunions). Le Secrétariat a répondu aux membres du Bureau qui s'interrogeaient sur une structure fédérative. En fait, l'intention qui a présidé à la création de CultureWatchEurope était d'offrir une plate-forme d'accès commun au Compendium, à HEREIN et à l'Observatoire européen de l'audiovisuel afin de donner une visibilité globale aux outils du Conseil de l'Europe. Des liens ont été créés entre ces outils. Le site internet actuel CWE/HOTopics propose ainsi un accès partagé (www.hotopics.net), tout comme la page d'accueil de CWE au Conseil de l'Europe.

11. Le Bureau a pris note de la tenue de la 30^e **Exposition d'Art du Conseil de l'Europe** « Soif de Liberté. L'Art en Europe depuis 1945 », qui sera inaugurée par le Secrétaire Général le 16 octobre 2012 au Deutsches Historisches Museum à Berlin avant d'être présentée dans d'autres capitales et villes européennes.

12. Un soutien total a été apporté au programme d'activités des **Cités interculturelles** et au projet de recommandation. Le Bureau a décidé d'accélérer le processus de consultation concernant ce projet de recommandation en utilisant des outils électroniques au cours des prochains mois, avant la session plénière 2013 du CDCPP. Bien que le projet des Cités interculturelles soit doté d'un site internet à jour, d'un bulletin d'information et de liens électroniques, les délégués ont exprimé le souhait de recevoir des copies papier ainsi que la totalité des brochures, kits, publications, manuels, guides, méthodologies, etc., disponibles.

13. La coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne entrera dans une nouvelle phase avec l'accord-cadre sur les travaux menés conjointement en 2014-2020. Un membre du Bureau a suggéré d'intégrer dans les prochains travaux le développement durable et urbain ainsi que l'inclusion sociale. Le Secrétariat diffusera à tous les délégués le document adopté sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

14. Les membres du Bureau ont pris note du projet **MARS**, qui s'achèvera en 2012.

15. Le Secrétariat a fait le point sur les derniers développements intervenus dans le cadre de l'**Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels**. Un délégué a observé que le site internet du projet devrait donner tous les détails nécessaires sur les aspects opérationnels (par exemple les règles de candidature, les procédures, les mécanismes, etc.) et qu'il faudrait donc le compléter à cet égard.

Patrimoine culturel

16. Le Bureau a pris connaissance de la mise à jour concernant les activités menées dans le cadre de **Patrimoine culturel et assistance technique : programme régional pour le patrimoine culturel et naturel du Sud-Est de l'Europe et programme régional Initiative de Kiev**, dont l'accent était placé sur le futur rôle et les futurs travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine du patrimoine. Le Bureau a également été informé des **programmes de coopération technique concernant Chypre, l'Espagne et Moldova** et de la conférence de Marseille, organisée en 2013 à titre de suivi de la Convention de Faro.

17. Les délégués ont souhaité savoir quand **HEREIN III** sera disponible et pleinement opérationnel et espèrent que ce sera le cas lors de la réunion des coordinateurs en novembre 2012. Ils étaient également désireux de savoir quand débiterait le suivi de la Convention par HEREIN.

18. Le Bureau a pris note du programme des manifestations organisées pour les Journées européennes du patrimoine, action conjointe du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. Le **5^e Forum européen du patrimoine** se tiendra à Chypre du 14 au 16 octobre 2012.

Paysage

19. Le Secrétariat a informé le Bureau des perspectives concernant la **Convention européenne du paysage** et du prochain **Prix européen du paysage**.

Visibilité

20. Les membres du Bureau ont demandé une plus grande **visibilité** du Conseil de l'Europe en général et des activités menées sous la responsabilité du CDCPP en particulier. Ils ont chargé le Secrétariat de préparer un tableau contenant toutes les informations utiles sur ces activités, qui sera fourni aux membres du Bureau. Des dépliants et des documents devraient également être disponibles lors de la Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Culture.

21. A la suite de la réunion plénière du CDCPP en mai 2012, le Secrétariat a établi une liste des coordinateurs des différentes activités du programme et des réseaux qui sont placés sous la responsabilité du CDCPP. Cette liste sera diffusée aux délégués du CDCPP. Parallèlement, une liste de tous les délégués du CDCPP sera envoyée aux coordinateurs du programme afin de promouvoir les synergies.

Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau

22. Le Bureau a décidé de tenir sa **deuxième réunion le 27 novembre 2012 (journée complète) et le 28 novembre 2012 (demi-journée) à Strasbourg.**